

Conseil d'école du vendredi 27 février 2015 à 18h30

Présents :

Monsieur DUMAS, maire de Meillac.

Madame DENISOT, adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Meillac.

Mesdames BELIN, DELAMEZIERE, GAMAND, BERTEL, THOUAULT, Messieurs POUBANE et GUYADER, représentants titulaires des parents d'élèves.

Mesdames ROBINAULT et LE CALVEZ, représentantes suppléantes des parents d'élèves.

Mme CHAUVIN, directrice, Mesdames BERNARD, DOUCET, LE BOULANGER, VERHULST, VILLAIN, VINCENT LE DUGOU et PHILIPPE, enseignantes.

Excusés :

M. VINCOT, IEN

Mme CHESNEL, Déléguée départementale de l'éducation nationale.

Mme OGNARD, représentante titulaire des parents d'élèves.

Messieurs GORON et GUILLARD, adjoints aux affaires scolaires de la mairie de Meillac.

Mme PERIAUX, présidente de l'APEEP.

Mme PHILIPPE est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (6 novembre 2014)

L'approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école est soumise au vote, 20 personnes votent pour, aucune contre et aucune ne s'abstient.

Le procès-verbal est approuvé.

2. Organisation du temps scolaire pour l'année 2015-2016

1ère proposition :(avec APC sur le temps méridien).

L-M-J-V : matin : 8h45 – 12h15 après-midi : 14h00 – 15h45

Mercredi matin : 8h45 - 11h45

2ème proposition : ( avec APC en fin de journée )

L-M-J-V : matin : 8h45 – 12h15 après-midi : 13h45 – 15h30.

Mercredi matin : 8h45 - 11h45

APC : élémentaire : séance de 1 heure/semaine.

maternelle : séance de 1 heure/semaine ou 2 séances de 30 minutes par semaine.

proposition des parents:

L-M-J-V : matin : 8h45 – 12h15 après-midi : 14h05 – 15h50.

Mercredi matin : 8h45 - 12h05

Compte-tenu des délais à respecter (remontée des nouveaux horaires à l'inspection avant le 21 mars, proposition au prochain conseil municipal le 6 mars), les membres du conseil d'école procèdent au vote pour retenir l'une de ces trois propositions. 18 personnes votent pour la proposition 2, deux personnes pour la proposition 1. La proposition 2 est donc retenue et sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal.

Cette nouvelle proposition supprime le décalage des horaires entre la maternelle et l'élémentaire. La pause méridienne n'est plus que de 1h30 au lieu de 2h00 afin d'éviter les conflits entre enfants. La mairie estime que le passage des deux services dans ce laps de temps ne posera pas de problème. Les parents soulèvent la question du quart d'heure supplémentaire en fin de journée et du surcoût pour les familles : Mr le maire doit chiffrer ce coût supplémentaire avant de se prononcer sur une prise en charge ou non par la mairie.

La question des TAP est abordée : les parents soulèvent l'impossibilité pour les enfants les plus jeunes de s'inscrire aux activités proposées. Un bilan sera effectué en fin d'année pour un nouveau fonctionnement en septembre. Un premier point avait été fait à la Toussaint suite à quoi des modifications avaient déjà été apportées.

### 3. Point sur les projets en cours

Cycle 1 : poursuite du projet 5 continents/5 périodes, ainsi que de la grande lessive (deuxième événement fin mars) et de cinécole.

Cycle 2 : poursuite du projet cinécole, fin du projet musique (chants et percussions du monde) avec le SIM courant février avec une représentation devant les élèves d'élémentaire, écriture d'articles pour le site internet de l'école, début d'une session de piscine le jeudi 23 mars (10 séances).

Cycle 3 : poursuite du projet cinécole, correspondance pour les classes de CM1 et CM2 avec une classe près de San Francisco, sortie le 5 juin à Brocéliande (cycle 3 complet) pour une balade contée entre 3 et 4 km pour finaliser un projet sur les contes, visite de la galerie d'Arts du collège Chateaubriand pour la classe de CM2 : rencontre d'œuvres d'art contemporain.

Projet inter-cycles : projet « Mais y a qu'à lire » prévu le samedi 30 mai (déambulation autour de « chaises d'œuvres » et de textes mis en scène par les élèves dans un périmètre sécurisé de Meillac).

### 4. Sécurité - PPMS

Le but d'un exercice de confinement est d'entraîner les élèves et les personnels sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur et mettre en évidence les évolutions ou adaptations à apporter au PPMS pour renforcer sa validité. Chaque exercice ciblera deux ou trois objectifs opérationnels au maximum.

Objectifs opérationnels de l'exercice :

- signal d'alerte et communication entre les responsables de zone et de site
- appliquer les consignes – vérifier l'adéquation des consignes

Le scénario retenu était une situation de tempête avec un facteur aggravant (malaise de l'enseignante de CM1)

Les différentes phases sont, pour mémoire : alerte, mise en sûreté (mise à l'abri ou évacuation), comptage, gestion de l'attente, reprise de l'activité.

Ce que chaque responsable de salle devait faire :

- consolidation des fenêtres par la pose d'adhésif (en croix)
- fermeture des rideaux et stores (permet de retenir des projections éventuelles de verres en cas de bris de fenêtre)
- faire un état des présents et le transmettre au responsable de zone

Ce que chaque responsable de zone devait faire :

- transmettre l'information du responsable de site aux responsables de salle de ma zone.
- transmettre le matériel nécessaire au confinement à chaque classe.
- s'assurer de la consolidation des portes et des fenêtres donnant sur l'extérieur pour l'ensemble du bâtiment
- faire un état des présents dans ma zone et la transmettre au responsable de site
- informer le responsable de site des événements dans sa zone.

L'exercice a mis en évidence la nécessité de :

- redéfinir précisément le rôle de chaque responsable et l'importance de se cantonner à ce rôle.
- pour chaque classe faire une liste avec la répartition à envisager en cas de malaise d'un responsable.
- de manque du matériel suivant : manque de rouleaux adhésifs larges, lampes

### 5. Point sur les demandes d'équipement

Demande transmise à l'APEEP :

- un devis a été transmis pour l'achat de matériel de sport d'un montant de 1071,15 € (tapis de gymnastique, trampoline, poutre, sifflets poire...). La commande a été passée. Attente de réception du matériel.

Demandes transmises à la municipalité :

- 2 vidéo projecteurs + 2 portables + 2 tableaux blancs pour les les classes de CP et CE1

- 1 ordinateur portable pour la maternelle. Les supports de vidéo-projection disponibles en élémentaire seront installés dans les classes maternelles.
- placard de la classe de CP
- nettoyage des cours et du terrain de la salle de motricité.
- revêtement en bas des escaliers du terrain de la salle de motricité (flaque d'eau)
- téléphone classe TPS-PS-MS et CP
- portails de la maternelle à remplacer
- demande de porte-manteaux à hauteur d'adulte pour poser les manteaux des enfants dans la salle de motricité
- étagères de rangement dans les couloirs de la maternelle
- clés du portail blanc et de la salle de motricité.
- portes coupe-feu élémentaire : anti-pince doigts

#### 6. Questions diverses

- Certains MS sont fatigués et les parents demandent si une sieste ne serait pas possible : l'équipe enseignante n'est pas contre mais il n'y a plus de places disponibles dans le dortoir.
- Demande des parents pour un spectacle à Noël et/ou en juin : l'équipe enseignante répond qu'une représentation doit être en rapport avec un projet pédagogique et que la manifestation « Mais y'a qu'à lire » en est une.
- Demande d'éclairage de la cour le soir pour aller chercher les enfants en garderie.
- Point sur le budget : le coût des TAP n'a rien changé au coût de fonctionnement des classes qui est toujours de 10 000 euros pour 3 ans. Les TAP sont des dépenses supplémentaires.
- Problème d'ouverture du portail en maternelle : une ATSEM devra ouvrir la porte d'entrée de l'école comme « signal » afin que les parents puissent entrer dans l'école.
- Question sur la mise en place du permis à point sur le temps de cantine : cette question fait partie de la réflexion globale sur le temps périscolaire. Le permis à point, s'il est adopté, fera parti du règlement intérieur de la cantine.
- Organisation du temps de devoirs : les plus grands aident les plus petits, ce qui est bien mais peut s'avérer être inadapté pour certains apprentissages (mots à apprendre).
- Temps des ATSEM : les enseignantes de maternelle souhaitent que les ATSEM arrivent 10 minutes plus tôt le matin pour l'organisation des ateliers mais Mr le maire répond que ce n'est pas possible (coût trop élevé).
- Photographies individuelles : elles ne seront pas reconduites l'année prochaine et l'équipe enseignante ne revient pas sur cette décision. Cependant, elle propose un déplacement possible des familles chez le photographe.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance s'achève à 21h 30.

Procès verbal approuvé par les membres du conseil lors du conseil d'école du 29/06/2015